

**COMITE EXECUTIF**

CES/CE214/FR/3

**Point 3 de l'ordre du jour**

**Communications du Secrétaire général**

**Liste des sujets et annexes afférentes:**

Le présent document fait rapport sur:

- Participation de la CES aux réunions du L20/G20
- Informations les plus récentes sur le pilier social/train de mesures sur la mobilité
- Réunion avec le ministre luxembourgeois du travail, Nicolas Schmit, le directeur général de BusinessEurope, Markus Beyrer, et autres contacts avec différentes institutions
- Séminaire sur les AET à Paris
- 135e session plénière de la TUAC
- Activités du CRPE
- 4e Forum ASEM des partenaires sociaux (Sofia, 2-3 décembre 2015)
- Futur règlement EURES - Actualisation
- Projet de la CES sur les entreprises « boîtes aux lettres »
- Dialogue social
- Informations sur la directive relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur (91/533/CEE)
- Informations les plus récentes sur la plateforme européenne de renforcement de la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré
- Stratégie pour l'égalité hommes-femmes après 2015
- Réunion avec le Vice-Président de la Commission Maros Sefcovic
- Soutien à une syndicaliste libyenne
- Réunion avec le Commissaire Karmenu Vella
- Réunion avec la présidence néerlandaise
- Congrès auxquels a participé le Secrétariat de la CES
- Contribution From CGT (France)
- Contribution From FO (France)
- Suivi de la situation au Royaume-Uni
- Contribution de LPS « Solidarumas » sur la situation en Lituanie
- Contribution SAK-STTK-AKAVA(Finlande): Informations sur la situation actuelle du marché du travail en Finland

Annexes :

- Droits de vote des syndicats de Saint-Marin
- Note d'information sur la Communication de la Commission européenne sur la révision de la politique européenne de voisinage
- Engagements du Secrétariat de la CES

Le Comité exécutif est invité à prendre note du document et des annexes.

## Communications du Secrétaire général

### **Participation de la CES aux réunions du L20/G20**

Le Secrétaire général a participé aux réunions du Groupe syndical 20, en préparation au sommet du G20. La Turquie étant le pays d'accueil cette année, les réunions se sont tenues à Antalya, du 13 au 15 novembre 2015. Les affiliés de la CES des quatre pays de l'UE membres du G20 (France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni) y ont également participé. Les réunions du L20 ont été organisées conjointement par la CSI et la TUAC, qui ont établi une note d'information (LIEN) et contribué à l'adoption d'une déclaration conjointe (LIEN). En revanche, la réunion conjointe de Business 20 et du Groupe syndical 20, qui devait être l'occasion de présenter une déclaration conjointe aux premiers ministres et chefs d'État, a été monopolisée par les représentants des employeurs. Tayyip Erdoğan, le président turc, et Justin Trudeau, premier ministre du Canada, ont été les seuls dirigeants à avoir participé à la réunion, avec Christine Lagarde (FMI) et José Ángel Gurría (OCDE). Il n'a été possible d'organiser qu'une seule réunion bilatérale avec une délégation nationale de l'UE, en l'occurrence avec le « sherpa » du Royaume-Uni et son assistant. Cette situation est en partie imputable aux attaques ayant eu lieu à Paris au cours des réunions. Les prochains L20 et G20 se tiendront en Chine. Principales recommandations du L20 : <http://www.ituc-csi.org/principales-recommandations-du-l20?lang=fr>

Évaluation de la CSI/TUAC du sommet des dirigeants du G20 : <http://www.ituc-csi.org/ituc-tuac-evaluation-of-the-g20-16749>

Syndicats et entreprises signent un accord solide sur l'emploi et les normes du travail à l'issue du Sommet des ministres du Travail et des Finances du G20 : <http://www.ituc-csi.org/syndicats-et-entreprises-signent?lang=fr>

68 % des syndicats du L20 affirment que les engagements du G20 n'ont pas l'effet escompté sur la croissance et les emplois - L20 Policy Tracking 2015 : [http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/55/document\\_news.phtml](http://www.tuac.org/en/public/e-docs/00/00/11/55/document_news.phtml)

### **Informations les plus récentes sur le pilier social/train de mesures sur la mobilité**

Une grande incertitude persiste quant à l'annonce de pilier social de l'UEM/UE. Le contenu des initiatives déjà en cours, par exemple sur le chômage de longue durée, le programme pour les compétences et l'équilibre entre travail et vie privée, reste vague.

En ce qui concerne le train de mesures sur la mobilité, la Commission européenne a décidé de reporter la date d'adoption (initialement le 9 décembre) à janvier/février. Ce report a été attribué à la nécessité d'approfondir la réflexion et au fait que les négociations avec le Royaume-Uni ne sont pas terminées.

Nous n'avons pas obtenu d'informations écrites. Nous n'avons reçu que des renseignements oraux et déjà connus sur les deux « piliers » du train de mesures sur la mobilité, avec les précisions suivantes.

Concernant le règlement 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, la proposition fera également référence au principe de totalisation des périodes, aux travailleurs frontaliers et aux soins de longue durée.

En outre, des rumeurs circulent selon lesquelles les interventions de la sécurité sociale se concentreront sur les abus/révisions des prestations sociales (allocations familiales et de chômage) basées sur des contributions insuffisantes ou totalement absentes. Le principe du pays de travail ne devrait pas être remis en question.

Des rumeurs circulent selon lesquelles les interventions dans le domaine de la sécurité sociale porteront principalement sur l'utilisation abusive/la révision des prestations sociales (famille et chômage) en cas d'absence ou d'insuffisance des contributions. Le principe du pays de travail ne devrait pas être remis en question. Quant à la directive concernant le détachement de travailleurs, la Commission européenne veut procéder à une révision, en dépit de la forte opposition des employeurs ; cependant, cette révision viserait strictement à lutter contre les pratiques abusives des employeurs (faux détachement) et à établir une définition plus claire de l'égalité salariale (révision de l'article 3). La CES participe à des discussions informelles avec la DG Emploi afin d'influer sur les discussions, qui déboucheront sur la première proposition de la Commission européenne, et de tenter d'étendre la portée de cette révision ciblée à d'autres questions qui font traditionnellement partie de notre position. À la publication de la proposition de la Commission européenne suivra la consultation des partenaires sociaux. Aucune analyse d'impact ne semble prévue.

### **Réunion avec le ministre luxembourgeois du travail, Nicolas Schmit, le directeur général de BusinessEurope, Markus Beyrer, et autres contacts avec différentes institutions**

Le Secrétaire général et les deux secrétaires généraux adjoints ont rencontré le ministre luxembourgeois du travail, Nicolas Schmit, le 19 novembre. La réunion a porté sur les propositions de la CES de réforme du dialogue macroéconomique et du sommet social tripartite, ainsi que sur la position de la CES opposée aux conseils « compétitivité ». Au nom du gouvernement luxembourgeois, M. Schmit a déclaré ne pas y être non plus favorable. Après la réunion, le ministre luxembourgeois du travail a diffusé notre position à ses collègues à la présidence, à savoir les présidents de l'ECOFIN et du conseil Compétitivité, qui sont les deux organes du Conseil chargés de la communication de la Commission européenne relative aux conseils. Le conseil Compétitivité a rejeté la proposition de la Commission européenne le 1.12 (un succès remarquable pour nous), l'ECOFIN et par le Conseil général à la mi-décembre. À présent, la Commission européenne peut décider de modifier le texte de la communication et de la renvoyer au Conseil pour approbation finale. Dans le cadre des réunions bilatérales entre le Secrétaire général et BusinessEurope (Markus Beyrer) et des contacts informels avec le commissaire Dombrovskis, la CES tente de limiter l'impact de la communication, en s'assurant que :

- Les conseils n'entravent pas l'autonomie des partenaires sociaux dans la fixation des salaires ;
- Leurs recommandations ne sont pas contraignantes ;
- La notion de compétitivité s'étend largement au-delà des salaires et comprend l'ensemble des éléments mentionnés dans la définition conjointe des partenaires sociaux (qualité, innovation, recherche, compétences, etc.).

Outre cette question spécifique, les discussions se poursuivent avec les organisations d'employeurs, les institutions européennes et les présidences actuelle et à venir de l'UE (LUX, NL) concernant la réforme du dialogue macroéconomique et le sommet social tripartite, ainsi que la participation des partenaires sociaux au semestre. La CES met en avant ses propositions.

### **Séminaire sur les AET à Paris**

Le Secrétaire général a été invité à participer à un séminaire sur les accords d'entreprise transnationaux avec les entreprises multinationales, organisé par les représentants nationaux des employeurs MEDEF (FR), BDA (DE) et Confindustria (IT), en coopération avec le Bureau de l'OIT en France et le centre de formation de l'OIT à Turin. La réunion s'est tenue le 26 novembre à Paris, et plusieurs représentants d'entreprises multinationales y ont participé. Philip Jennings, Secrétaire général d'UNI Global Union, a également pris la parole. Luca Visentini a présenté la position et les procédures de la

CES relatives aux AET, y compris la proposition d'un cadre juridique optionnel. Il est clair que les employeurs ne considèrent pas cette proposition comme une solution possible aux problèmes liés à la mise en œuvre et à l'exécution des accords, mais sont ouverts à l'échange des meilleures pratiques et à l'élaboration de procédures et de cadres communs, autonomes et bilatéraux, ainsi qu'à d'éventuels mécanismes européens de règlement des différends. L'examen de ces questions sera poursuivi dans le cadre du projet de la CES sur les AET, à compter du prochain séminaire tripartite, qui se tiendra en janvier.

### **135e session plénière de la TUAC**

Le Secrétaire général a participé à la 135e session plénière de la TUAC le 7 décembre à Paris. Il a présenté les priorités de la CES et les futures actions dans le prolongement du congrès de Paris, avec une référence particulière à la situation économique actuelle, à la nécessité de stimuler les investissements et la demande globale, au renforcement des capacités des partenaires sociaux pour le dialogue social et les relations industrielles, à la discussion actuelle sur la dimension sociale et le pilier social de l'UE/UEM et à l'urgence de la crise migratoire et des réfugiés en Europe.

Une séance de questions/réponses a suivi à laquelle les différents syndicats européens, américains et canadiens ont participé. La réunion plénière du TUAC a été suivie de la réunion du Comité de liaison OCDE/TUAC, présidée par le Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría. Les ambassadeurs représentant les membres de l'OCDE ont participé à la réunion et ont discuté avec les représentants syndicaux d'investissements pour promouvoir la reprise de l'économie mondiale, du renforcement des capacités pour la négociation collective et le dialogue social, ainsi que des chaînes de valeur mondiales. Ronald Janssen a participé à cette partie de la réunion.

### **Activités du CRPE**

3e Assemblée générale, le 15 décembre 2015, Bruxelles.

La 3e Assemblée générale se tient le 15 décembre à Bruxelles. A l'ordre du jour des questions statutaires : l'élection du Président et des Vice-Présidents et l'adoption du programme (voir la communication du Secrétaire général lors de la réunion d'octobre du Comité exécutif).

Les collègues suivants ont présenté leur candidature :

Au poste de Président du PERC :

- Irakli Petriashvili, GTUC, Géorgie

Au poste de Vice-Président du PERC :

- Mikhail Shmakov, FNPR, Russie ;
- Erich Foglar, ÖGB, Autriche ;
- Sattar Mehbaliev, AHK, Azerbaïdjan ;
- Nataliya Levytska, KVPU, Ukraine ;
- Anna Wolanska, NSZZ Solidarnosc, Pologne ;
- Marija Hanzevacki, NHS, Croatie ;
- Ellen Nygren, LO, Suède ;
- Ana Maria Corral, UGT, Espagne.

Ces candidatures sont d'excellentes combinaisons entre capacités professionnelles, cultures organisationnelles et origines géographiques. Elles sont équilibrées du point de vue du genre et de l'âge. Afin de mettre à profit le potentiel de ces candidatures à la Présidence du CRPE, l'Assemblée générale aurait intérêt à augmenter le nombre de

Vice-Présidents de manière à prendre en considération les sept candidatures et à donner à cet organe un plus grand rôle de direction. Cette présidence élargie, qui devrait se réunir au moins deux fois par an entre les réunions officielles du CRPE, sera chargée d'élaborer avec le Secrétariat du PERC les futures stratégies visant à renforcer le rôle et les actions du CRPE.

### **Changements au sein du Secrétariat du CRPE**

Le Secrétaire exécutif du CRPE, Grigor Gradev, a accepté un poste au Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) de l'OIT, au Bureau régional de l'OIT à Budapest et prendra ses nouvelles fonctions le 10 décembre 2015. Nous avons décidé de nommer Anton Leppik au poste de Secrétaire exécutif par intérim, afin de garantir la continuité des préparatifs de l'Assemblée générale et des autres activités en cours. Un appel à candidatures a été lancé pour remplacer Grigor Gradev et le seul candidat à l'heure actuelle est Anton Leppik.

### **4e Forum ASEM des partenaires sociaux (Sofia, 2-3 décembre 2015)**

La CSI, conjointement avec la CES et la CSI Asie-Pacifique, a organisé, avec le soutien de Friedrich Ebert Stiftung (FES) et de la Commission européenne, le 9e Forum syndical Asie-Europe (AELF9), en préparation du 4e Forum ASEM des partenaires sociaux.

Le 3 décembre 2015, en matinée, des responsables gouvernementaux ont rencontré les partenaires sociaux, dont les messages ont ensuite enrichi la 5e Conférence des ministres du Travail et de l'Emploi de l'ASEM (LEMC5).

La conférence des ministres a été organisée autour du thème : « Vers un développement social durable en Asie et en Europe : une vision conjointe pour le travail décent et la protection sociale ». Les ministres ont examiné les chaînes d'approvisionnement mondiales en accordant une attention particulière à la santé et la sécurité au travail, aux objectifs du développement durable et à la protection sociale, à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et à l'emploi des jeunes. Ils ont adopté la déclaration suivante :

<http://www.aseminfoboard.org/sites/default/files/documents/2015%20-%20ASEM%20LEMC5%20-%20Sofia%20Declaration.pdf>

Dans son discours aux ministres, lors de l'ouverture de la conférence ministérielle, la CES a abordé les points suivants :

- la lutte contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée en mettant l'accent sur l'importance des politiques macroéconomiques saines pour stimuler la création d'emplois décents ;
- la garantie d'un travail décent pour tous et la promotion du dialogue social dans les chaînes d'approvisionnement ; des socles de protection sociale pour une croissance durable et inclusive, mais aussi la nécessité de prendre des mesures immédiates contre le changement climatique ; la responsabilité à l'égard des réfugiés et des migrants ;
- la nécessité d'octroyer au Forum syndical Asie-Europe le statut de « Forum ASEM », au même niveau que le Forum des entreprises ou le Forum des peuples.

Dans sa conclusion, la CES a souligné que, pour la première fois, les partenaires sociaux de l'ASEM se sont accordés sur la complémentarité, la coordination et la convergence des messages.

## **Futur règlement EURES - Actualisation**

En janvier 2014, la Commission a présenté une proposition relative à un nouveau règlement EURES.

Nous avons été officiellement informés que, lors de la dernière réunion du trilogue (Parlement européen, Commission européenne et Conseil européen) organisée le 26 novembre 2015, ce dernier a abouti à un accord qui tient compte des principales priorités de la CES. Nos priorités sont les suivantes :

la participation des partenaires sociaux, non seulement aux niveaux européen et régional, mais aussi au niveau national (dans les Bureaux nationaux de Coordination);  
la définition claire de Partenariats transfrontaliers EURES.

Le texte final du Règlement EURES devrait être adopté en décembre 2015.

## **Projet de la CES sur les entreprises « boîtes aux lettres »**

En association avec l'ETF, l'EFFAT, la FETBB et IndustriAll, la CES a lancé en janvier 2015 un projet sur les entreprises « boîtes aux lettres », qui court jusqu'à la fin de 2016. L'objectif de ce projet est de collecter des données concrètes sur les entreprises « boîtes aux lettres » et, sur cette base, d'élaborer des recommandations politiques en vue d'une prise de position de la CES.

Une conférence à mi-mandat a eu lieu les 16 et 17 novembre à Amsterdam, au cours de laquelle un rapport de recherche a été présenté. Ce rapport contient 4 études de cas, décrivant avec force détails le fonctionnement et l'impact des dispositions en matière de boîtes aux lettres sur les conditions de travail, les cotisations de sécurité sociale et l'évitement fiscal. La CES publiera bientôt ce rapport.

Le projet se poursuit avec la participation d'experts juridiques et fiscaux, en vue d'élaborer une série de recommandations politiques destinées à aborder le phénomène. Trois séminaires d'une journée consacrés aux questions juridiques, sociales et fiscales seront organisés en mai-septembre 2016.

Des contacts au sein du groupe S&D se sont dits vivement intéressés par l'organisation de la conférence finale au Parlement européen, en octobre 2016. Nous examinons aussi la possibilité d'organiser une visite, avec des eurodéputés, dans une ou deux des entreprises identifiées dans le rapport de recherche.

## **Dialogue social**

Les groupes thématiques « gouvernance économique et renforcement des capacités » et « dialogue social, élaboration des politiques et législation » se sont réunis, ont mené une discussion intense et ont échangé différentes opinions. Les partenaires sociaux ont présenté séparément leurs points de vue respectifs à la Commission fin novembre. Dans les prochains jours, les partenaires sociaux tenteront de convenir d'un document conjoint à établir au plus tard fin janvier, pour la troisième et dernière réunion des représentants des partenaires sociaux des deux groupes thématiques. Une différence importante entre les partenaires sociaux tient à leurs points de vue sur le rôle de la Commission dans le dialogue social. Si la CES est favorable à ce que la Commission joue un rôle proactif et de soutien dans la politique sociale, les employeurs (BE, UEAPME et CEEP) préfèrent quant à eux qu'elle joue un rôle de soutien exclusivement, et uniquement en cas de nécessité. La CES encouragera les groupes thématiques à déboucher sur des résultats satisfaisants et continuera d'exercer des pressions sur la Commission européenne en vue de relancer le dialogue social européen à tous les niveaux.

L'intense débat actuel sur une « politique européenne sur les réfugiés » et l'énorme problème que pose la migration dans certains États membres représentera un défi non seulement pour les pouvoirs publics et la société civile, mais aussi pour les partenaires

sociaux. Dans ce contexte, la CES a proposé une déclaration conjointe des partenaires sociaux sur les moyens de relever le défi que représentera pour les marchés du travail l'augmentation rapide du nombre de réfugiés à la recherche d'un emploi dans les mois et les années à venir. Après six semaines de recherche sur les « meilleures pratiques », les organisations d'employeurs ont affirmé qu'une déclaration conjointe serait prématurée. Elles préfèrent poursuivre la recherche d'informations et examiner la question au début de l'année prochaine. Étant donné l'urgence et la gravité du problème auquel nous sommes confrontés, cette position est inacceptable. On peut sérieusement et légitimement douter de la volonté des employeurs de participer au dialogue social en influant conjointement sur le cours des événements et en essayant de résoudre des problèmes fondamentaux.

La négociation relative à un accord-cadre sur le vieillissement actif sera lancée en février 2016. BE et l'UEAPME disposent déjà d'un mandat de négociation. La décision relative au mandat du CEEP sera prise le 18 décembre 2015. Une première réunion des membres de la CES se tiendra le 21 janvier 2016 afin de permettre un échange des meilleures pratiques. Un séminaire d'investigation sera organisé le 9 février 2016, comme prévu dans le programme de travail.

### **Informations sur la directive relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur (91/533/CEE)**

La Commission évalue la directive relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur Directive 91/533/CEE du Conseil, du 14 octobre 1991, relative à l'obligation de l'employeur d'informer le travailleur des conditions applicables au contrat ou à la relation de travail : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A31991L0533> – dans le cadre du processus REFIT. La Commission a eu recours aux services de la société de conseils Ramboll pour réaliser l'évaluation. Une feuille de route sur l'évaluation de la directive sera publiée avant la fin de l'année et la consultation publique débutera très vraisemblablement en janvier 2016. La CES a envoyé un questionnaire aux affiliés afin de rassembler les principales questions soulevées par cette directive pour chaque organisation. Nous élaborons actuellement notre position conjointement avec les affiliés afin de garantir que les participants à la consultation transmettent les mêmes messages clés à la Commission. Notre message principal est que la directive doit être maintenue, car elle octroie aux travailleurs des droits importants. En outre, nous formulerons certains amendements au cas où la directive serait réexaminée, par exemple afin d'améliorer son application et d'agir à l'égard des contrats de type « zéro heure ».

### **Informations les plus récentes sur la plateforme européenne de renforcement de la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré**

Le trilogue est parvenu à un accord sur le texte de la plateforme européenne visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré. La commission Emploi du Parlement européen a voté ce texte le 3.12, qui sera proposé au vote de la plénière en janvier ou février de l'année prochaine. Il sera ensuite présenté au Conseil pour adoption. Les partenaires sociaux participent aux travaux de la plateforme à l'échelle nationale. Au niveau européen, deux sièges de membres sont attribués à la CES, qui sera représentée par Esther Lynch, Secrétaire confédérale, et Wiebke Warneck, conseillère juridique. Sept sièges d'observateurs sont par ailleurs attribués aux FSE. Dans la pratique, il n'existe aucune différence entre les membres et les observateurs pour les partenaires sociaux. La CES et les FSE doivent désormais mettre en place un système de répartition de ces sièges afin de garantir un équilibre régional.

### **Stratégie pour l'égalité hommes-femmes après 2015**

Les conclusions du Conseil EPSCO du 7 décembre 2015 invitent la Commission européenne à adopter comme communication une nouvelle stratégie pour l'égalité hommes-femmes après 2015, qui doit être étroitement liée à la stratégie Europe 2020 et tenir compte du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Ces conclusions doivent être interprétées favorablement. Plusieurs membres de la CES sont intervenus auprès de leur gouvernement au cours des deux dernières semaines, en leur demandant un document stratégique sur l'égalité entre les hommes et les femmes après 2015, après qu'ils ont été informés par le Secrétariat de la CES que la Commission prévoyait de ne publier qu'un document de travail. Bien qu'il s'agisse là d'un signal politique fort de la part du Conseil, les interventions auprès de la Commission doivent se poursuivre (en particulier auprès du Vice-Président Timmermans). Le Secrétariat continuera de suivre la situation et d'exercer des pressions sur les acteurs concernés afin de parvenir à un document contraignant.

### **Réunion avec le Vice-Président de la Commission Maros Sefcovic**

La CES a reçu une invitation de Maros Sefcovic, Vice-Président de la Commission européenne, afin de discuter avec les partenaires sociaux de l'état de l'Union de l'Energie qui est une des principales initiatives de la Commission. Elle vise à intégrer dans un seul cadre politique cohérent les diverses dimensions des politiques énergétiques : sécurité de l'alimentation, objectifs climatiques, infrastructures, innovation. La FSESP et Industriall se sont joints à la délégation syndicale pour cette réunion.

Priorités de la CES : l'Union de l'Energie doit contribuer à la création d'emplois de qualité tout en tentant d'atteindre les objectifs de décarbonisation à long terme et en développant les activités de fabrication.

L'Union de l'Energie doit être accompagnée d'une série de politiques sociales et d'instruments de travail qui doivent assurer une transition juste pour tous les travailleurs de l'UE. L'Union de l'énergie doit encourager la participation des travailleurs et le dialogue social à tous les niveaux. Les Etats membres devraient être invités à inclure un chapitre social dans leurs plans énergétiques et climatiques nationaux et les partenaires sociaux devraient être impliqués dans sa préparation. Sefcovic approuve la reconnaissance des partenaires sociaux et leur participation et reconnaît l'importance du dialogue social à tous les niveaux.

### **Soutien à une syndicaliste libyenne**

Nermin Al- Sharif est la dirigeante du syndicat libyen des dockers, mais elle est aussi une militante des droits de l'homme et une internationaliste convaincue. Le 8 novembre, Nermin a été touchée par des tirs alors qu'elle circulait en voiture près de Benghazi. Elle se rétablit actuellement à l'hôpital et la CES souhaite apporter son soutien à cette femme et syndicaliste courageuse et demande au gouvernement libyen de protéger les syndicalistes et les militants des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que Nermin poursuivra son dangereux travail dans un pays plongé dans la guerre civile.

### **Réunion avec le Commissaire Karmenu Vella**

Le Commissaire de l'UE pour l'environnement, les affaires maritimes et la pêche, Karmenu Vella, a invité la CES à une réunion informelle afin d'examiner l'agenda environnemental de l'UE et les liens avec la croissance et l'agenda de l'emploi, et en particulier l'agenda de l'économie circulaire, ainsi que la formation et l'éducation en tant qu'outils de réaction aux besoins de nouvelles compétences.

Le Secrétaire général de la CES, Luca Visentini, a accueilli avec satisfaction la possibilité d'avoir une discussion ouverte sur l'agenda environnemental et la nécessité d'engager les partenaires sociaux dans un processus de juste transition. La création d'emplois est essentielle, mais nous avons besoin d'emplois de qualité, y compris la transformation des emplois existants et leur adaptation aux nouvelles activités.

Associée à d'autres tendances telles que la numérisation et la décarbonisation, l'économie circulaire transformera profondément le marché du travail, et la participation des travailleurs est un élément clé.

Les Secrétaires confédéraux, Montserrat Mir et Thiébaud Weber, qui font partie de la délégation de la CES, ont souligné le fait que la stratégie de l'économie circulaire ne proposait pas de chapitre sur l'emploi et ont fait part des préoccupations de la CES concernant le faible niveau d'emploi et la précarité dans le secteur des déchets, la fragmentation du marché du travail et la difficulté de représenter les travailleurs dans ce contexte.

« L'agenda des nouvelles compétences », qui sera lancé par la Commission mi-2016, ainsi que les discussions des partenaires sociaux dans le cadre de leur propre programme de travail, pourraient permettre de traiter et d'anticiper les besoins en matière de compétences vertes et numériques. Cet aspect doit être pris en compte sur le plan de l'adaptation et de la transition sur le marché du travail, afin de garantir aux travailleurs l'employabilité à long terme.

La CES a proposé d'impliquer les syndicats dans le développement ultérieur du paquet économie circulaire, le dialogue social aux niveaux européen et national et de continuer à surveiller la mise en œuvre de la stratégie.

### **Réunion avec la présidence néerlandaise**

Le 1er décembre, le Secrétaire général, accompagné de Veronica Nilsson, Peter Scherrer et Liina Carr, s'est entretenu avec les représentants de la présidence néerlandaise, MM. Matthijs Groeneveld (Attaché des Affaires sociales) et Jos Kestler (Conseiller pour l'Emploi et les Affaires sociales), responsables auprès du Conseil EPSCO. M. Groeneveld a expliqué que la présidence néerlandaise subit les répercussions de trois crises : la crise des réfugiés, les prolongements de la crise économique et la crise du Brexit, qui toutes exerceront une influence sur ce que le Conseil EPSCO fera et comment.

La présidence néerlandaise a trois priorités dans le domaine social : 1) les travailleurs mobiles dans l'UE ; 2) la santé et la sécurité ; 3) la lutte contre la pauvreté. Ces trois priorités doivent se joindre aux prochaines initiatives de la Commission européenne telles que le train de mesures pour la mobilité et les modifications législatives en matière de santé et de sécurité, à savoir les substances cancérigènes. Deux conférences sont prévues : l'une sur le travail décent pour les citoyens mobiles et l'autre sur les substances dangereuses.

Le Secrétaire général a ensuite communiqué aux participants les priorités de la CES, adoptées lors du Congrès de Paris, précisé qu'il est impossible de revenir au principe du pays d'origine en ce qui concerne le Brexit et que la CES s'oppose à toute destruction de l'égalité de traitement dans la législation européenne. Il a également expliqué comment la CES participe au travail avec les migrants et aide les réfugiés et les travailleurs migrants, notamment par l'intermédiaire de notre réseau UnionMigrantNet. Le problème est le manque de coordination et de solidarité entre les États membres pour l'intégration des réfugiés et des migrants. Il a également souligné que la libre circulation, les droits sociaux et la mobilité sont indissociables.

D'autres questions ont été abordées, comme l'UEM et le problème que constitue le défaut de mise en œuvre des recommandations du Conseil, y compris les recommandations spécifiques par pays. Les droits sociaux prévus par les traités ne sont pas mis en œuvre. Concernant la directive sur le détachement des travailleurs, la CES considère que la nature des changements qui seront proposés est importante. La question de l'égalité de traitement l'est tout particulièrement. Nous devons comprendre exactement ce que signifie l'égalité de traitement. Cette question pourrait faire l'objet d'un instrument législatif distinct, comme une directive sur l'égalité de traitement. Nous devons définir le problème concret auquel nous voulons nous attaquer avant de déterminer les instruments que nous déciderons d'appliquer.

M. Groeneveld a conclu en s'engageant à travailler étroitement avec la CES sur les questions sociales pendant la présidence néerlandaise, en particulier lors de la préparation du sommet social tripartite.

### **Congrès auxquels a participé le Secrétariat de la CES**

- 13e Congrès de HAK-İŞ, Turquie (22-24 octobre 2015 – Thiébaud) ;
- Congrès de la Confédération des syndicats de Malte et séminaire sur « le renforcement des moyens d'action des parties prenantes dans le dialogue social » (18 novembre 2015 – Liina) ;
- Congrès de la FETBB, Varsovie (les 25-26 novembre 2015 – Peter) ;
- Congrès de l'EAKL, Estonie (le 27 novembre 2015 – Liina) ;
- Congrès de TÜRK- İŞ, Turquie (3-4 décembre 2015 – message vidéo de Luca) ;
- Conférence d'UNIO, Norvège (8 décembre 2015 – Luca) ;
- Congrès de la KSS, Macédoine (21 décembre 2015 – Esther).

### **Contribution From CGT (France)**

En France, le deuxième tour des élections régionales vient tout juste d'avoir lieu (le résultat n'est pas prévisible à 10 jours d'avance, bien évidemment. Une montée de l'extrême droite (et de l'abstention) peut être craint, et notamment une augmentation du score du FN dans plusieurs régions).

Suite aux attentats à Paris, le gouvernement renforce une politique purement sécuritaire, déjà bien entamée depuis le milieu des années 1980. La restriction des libertés, des droits fondamentaux et l'introduction d'un état d'exception dans la Constitution est en débat. En attendant, l'état d'urgence, prolongé pour trois mois, est utilisé pour interdire des rassemblements et manifestations dans l'espace public. En lien avec l'organisation de la COP21, un certain nombre de militants ont été assignés à domicile, des perquisitions à domicile par milliers ont lieu. La France a notifié au Conseil d'Europe une mise en suspens de ses obligations qui découlent de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Les organisations syndicales et la société civile commencent à protester de plus en plus fermement contre cette suspension de l'État de droit. Les libertés syndicales étaient déjà sous attaque, et l'état d'urgence offre encore plus de possibilités au patronat et au gouvernement de pousser plus loin sa répression. La France renforce son engagement militaire en Syrie en réaction aux attentats de Paris, sans dans le même temps, s'attaquer aux causes profondes qui font le terreau du terrorisme et notamment des politiques libérales qui n'offrent pas de perspectives positives en particulier pour la jeunesse dont une partie est aspirée par les mouvances sectaires.

Pendant ce temps, l'urgence en France est sociale. Les chiffres du chômage atteignent une dimension jamais vue depuis 1997, et touche tout particulièrement les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Certaines régions de France sont particulièrement touchées, et c'est le cas notamment des départements d'outre-mer. En Mayotte, depuis le 3 novembre, à l'appel de toutes les organisations syndicales de l'île, une grève est en cours pour réclamer l'application du code du travail français, et pour attirer l'attention de tout le pays sur la situation sociale extrêmement dégradée.

Bien que François Hollande ait annoncé que suite aux attentats de Paris, il envisageait de mettre l'austérité entre parenthèses, le parlement vient de voter l'augmentation de l'âge de la retraite à 68 ans pour les né(e)s après 1957.

### **Contribution From FO (France)**

La situation sociale en France en décembre 2015 est fortement marquée par le choc des attentats du 13 novembre. La confédération Force Ouvrière est, comme tout un chacun, choquée et révoltée par le terrorisme et la tragédie qui ont frappé la population et le pays. Le pays vit en situation « d'état d'urgence » depuis les attentats. Cette période a été prolongée pour une période de trois mois. Concrètement, cela signifie que les autorités de police peuvent légalement prendre des mesures qui, en temps normal, porteraient atteinte aux libertés et aux droits fondamentaux. De même, le ministre de l'Intérieur peut, pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence, et le préfet dans les départements, ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, lieux de réunion de toute nature dans les zones déterminées par le décret. Peuvent également être interdites, à titre général ou particulier, les réunions de nature à provoquer ou entretenir le désordre. C'est pourquoi des interrogations subsistent concernant les manifestations et actions revendicatives, même si le Premier ministre a été rassurant sur ce point lors d'une réunion organisée par le Premier Ministre le 20 novembre avec les interlocuteurs sociaux.

Concernant la restriction des libertés individuelles et collectives liées à l'état d'urgence, FO a souligné qu'il fallait expliquer objectivement selon quels critères on autorisait ou pas certaines manifestations ou rassemblements en indiquant que FO n'hésiterait pas à appeler des manifestations si, par exemple, il n'était pas satisfait de la future réforme du Code du Travail.

Cette future réforme du Code du travail a été annoncée le 4 novembre par le Premier ministre. Le gouvernement considère que le code actuel est « stratifié », sa « complexité [...] nourrit les contentieux », etc. ). Si le principe de la hiérarchie des normes (Les conventions ou accords collectifs ne peuvent pas être moins favorables aux salariés que les dispositions légales ou réglementaires) est confirmé – ce que FO demande –, notre organisation restera très vigilante sur la suite car nombre d'ambiguïtés demeurent. Rien, en effet, ne garantit pleinement l'articulation des différents niveaux de négociation et le contenu même du Code du travail. Ainsi, si la branche doit demain jouer un rôle moteur (ce qui suppose une diminution du nombre actuel de branches), comment doit-on comprendre l'annonce de dispositions supplétives applicables en cas d'absence d'accord d'entreprise ou de branche ? La réécriture du code du travail se fera sur deux ans mais le gouvernement précipite déjà les choses en matière de durée du travail et de congés. Une première mission présidée par l'ancien ministre Robert Badinter (qui a aboli la peine de mort en 1981) vient d'être mise en place. Elle devra dévoiler ses propositions à la mi-janvier 2016 pour poser les bases de la refondation du Code du travail.

Le pays accueille début décembre la COP 21. FO participe à cette conférence climat et revendique, aux côtés de la Confédération Syndicale Internationale, un accord ambitieux et qui fasse enfin et ce, pour la première fois dans ce type de négociations, le lien entre climat et emplois.

150 chefs d'Etats se sont exprimés lors de l'ouverture de la conférence. Au-delà du constat de l'urgence et des élans volontaristes, les discours manquent pour beaucoup d'engagements précis et de mesures concrètes. Si des pays comme la France ou

l'Allemagne souhaite un accord contraignant, d'autres insistent davantage sur l'action collective ou l'action solidaire sans pour autant évoquer d'accord contraignant (comme les Etats-Unis). Les négociations se sont ouvertes le lendemain, l'article sur la transition juste étant discuté le mercredi 2 décembre. La France peut jouer un rôle majeur sur une nouvelle proposition de texte en cas de litige sur ce point.

Enfin, soulignons la forte hausse du chômage (+1,2%) en octobre 2015, le plus mauvais chiffre depuis deux ans qui vient contrarier les espoirs d'une inversion de la courbe que les chiffres des mois précédents avaient laissé entrevoir. Le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans poursuit sa progression (+1,5 % sur un mois) et l'ancienneté dans l'inscription s'accroît (demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, + 0,4 % sur un mois et + 9,8 % sur un an). Malgré quelques signes timides de reprise économique, les entreprises préfèrent rétablir leurs marges et gagner en productivité en supprimant des postes et donc des emplois.

### **Suivi de la situation au Royaume-Uni**

Comme indiqué en octobre, la loi sur les syndicats fait son chemin au parlement britannique. Le 2 novembre, plus de 2 500 personnes ont afflué pour s'adresser en personne à leur député dans le cadre d'une intervention en masse du TUC auprès du parlement afin de protéger le droit de grève. Suite à cette pression, certains éléments du projet de loi ont été modifiés : les syndicats ne seront plus tenus de décrire comment ils entendent utiliser les médias sociaux préalablement à une action syndicale ; le responsable du piquet de grève ne sera plus tenu de tenir une liste avec les noms et les coordonnées de toutes les personnes participant au piquet, mais sera toujours tenu de porter un brassard et une lettre d'autorisation certifiant la légitimité de l'action. Cependant, les parties les plus dangereuses de la loi sont toujours présentes : des restrictions aux moyens de collecte et de dépense de l'argent des syndicats ; les travailleurs intérimaires seront toujours autorisés à remplacer les travailleurs en grève ; le temps disponible dans le secteur public sera encore réduit. Et le seuil du nombre de voix nécessaires reste inchangé, y compris le double seuil dans les « services publics importants », qui comprennent l'enseignement primaire et secondaire.

À la mi-novembre, le premier ministre Cameron a également publié sa liste d'exigences quant à la renégociation des conditions d'adhésion du Royaume-Uni à l'UE (voir circulaire de la CES du 23 novembre). Il est à noter que les attaques précédentes contre des droits sur des lieux de travail spécifiques, comme dans la directive sur la temps de travail et la directive concernant les travailleurs intérimaires, ne sont pas mentionnées, et les demandes d'exemption du Royaume-Uni des futures mesures sociales ou d'un moratoire sur leur application ne sont pas réitérées. Cependant, il est important que le mouvement syndical dans l'ensemble de l'Europe reste vigilant car une exigence importante demeure en ce qui concerne la compétitivité et l'amélioration de la réglementation – et la lettre récente adressée à M. Timmermans à l'initiative du Royaume-Uni et signée conjointement par 18 États membres est révélatrice de ce risque ([https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/480401/eu-better-regulation-letter-timmermans.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/480401/eu-better-regulation-letter-timmermans.pdf)). Nous restons également préoccupés par ce qui pourrait être négocié en ce qui concerne les travailleurs migrants.

Bien qu'un débat soit prévu lors du conseil européen de décembre, il semble à présent que les décisions fondamentales se prendront lors du conseil européen de février.

Le ministre des finances a également publié le 24 novembre la déclaration financière d'automne, qui prévoit la poursuite des coupes budgétaires massives qui continueront de frapper de plein fouet les familles ouvrières. Si le ministre a fait marche arrière en ce qui concerne les réductions de crédit d'impôt, les coupes au crédit universel sont quant à elles toujours en vigueur et toucheront davantage de personnes au fil du temps. Le gouvernement local verra son financement par le gouvernement central réduit de moitié,

et les investissements publics seront de 20 % inférieurs au budget de l'année dernière. Une brève analyse du TUC est disponible ici :

<http://touchstoneblog.org.uk/2015/11/spendingreview-2015-the-touchstone-blog-round-up/>.

Avant une réunion extraordinaire des ministres du commerce le 27 novembre, le TUC a demandé au gouvernement d'agir en soutien de l'industrie sidérurgique nationale, qui connaît des fermetures suite au dumping de l'acier chinois à bas prix, et de mettre fin à son opposition historique à la révision des instruments de défense commerciale de l'UE (qui permettraient à l'UE d'adopter des mesures de rétorsion contre le dumping commercial chinois).

<http://touchstoneblog.org.uk/2015/11/defending-manufacturing-from-chinese-dumping-saveoursteel/>

Un autre projet de loi faisant son chemin au parlement est le projet de loi sur l'immigration, qui comporte des mesures qui criminalisent les travailleurs et accroissent l'exploitation et la discrimination sur le marché du travail. Le TUC a affirmé que l'exécution de la législation sur l'immigration associée à la réglementation du marché du travail ne fait qu'augmenter la probabilité d'exploitation de l'ensemble des travailleurs : les migrants en situation irrégulière ne signaleront pas les pratiques abusives auxquelles ils sont souvent confrontés au travail de peur d'être expulsés, c'est-à-dire que les mauvais patrons qui utilisent des travailleurs sans papiers afin d'affaiblir d'autres travailleurs ne seront pas écartés, et les conditions empireront pour tous.

(Pour plus de précisions : <http://strongerunions.org/2015/11/28/broad-alliance-must-raise-the-alarm-on-new-immigration-bill/>).

Pour d'autres nouvelles, suivez-nous sur : [www.touchstoneblog.org.uk](http://www.touchstoneblog.org.uk); [www.strongerunions.org](http://www.strongerunions.org); @TUCGlobal et @The\_TUC.

### **Contribution de LPS « Solidarumas » sur la situation en Lituanie**

Actuellement, une attention principale est accordée au nouveau modèle social, dont l'élément essentiel est le nouveau code du travail. Le projet de code du travail a été examiné dans le cadre du conseil tripartite. Les partenaires sociaux se sont accordés sur près de 70 % des dispositions ; cependant, le consensus n'a pas été trouvé sur des points essentiels. Le projet de code du travail prévoit de nombreux types de nouveaux contrats de travail, des contrats de travail à durée déterminée peuvent être conclus pour des emplois à durée indéterminée, le délai de préavis de licenciement est réduit. Selon nous, le projet de code du travail réduira considérablement les garanties sociales des travailleurs.

L'établissement de comités d'entreprise deviendrait obligatoire, mais les syndicats conservent le droit exclusif de négocier des conventions collectives. Les syndicats sont préoccupés par les difficultés croissantes de la syndicalisation lorsque les travailleurs sont employés à durée déterminée. LPS « Solidarumas » déploie tous les efforts nécessaires pour collaborer avec les responsables politiques, faire part de ses points de vue sur différents articles du code du travail et organiser des réunions avec les membres du Seimas (le parlement lituanien).

Récemment, le syndicat lituanien des salariés de l'éducation (LEETU), qui est le plus important et rassemble plus de 3 000 membres, a rejoint LPS « Solidarumas ». Le LEETU protège activement les droits des salariés de l'éducation. Actuellement, les salaires des enseignants ne sont pas augmentés, le nombre de postes est réduit et les professeurs sont contraints de travailler dans des classes surpeuplées. Les enseignants prévoient de se mettre en grève parce que les responsables politiques ne tiennent pas compte de leurs demandes et ne sont pas disposés à résoudre les problèmes dans le secteur de l'éducation. Les salaires n'ont pas été augmentés depuis le début de la récession, moment auquel ils ont considérablement chuté.

Un autre groupe important de travailleurs est celui des travailleurs détachés. LPS « Solidarumas » fait face à cette question conjointement avec d'autres syndicats des pays baltes. La plupart des travailleurs détachés sont des chauffeurs de camion sur longue distance, des travailleurs du secteur de la construction et des services. Les employeurs ont créé le système de paiement de salaire, qui ne respecte pas les conditions légales. Les chauffeurs sont payés au kilomètre, par jour ou en proportion de la valeur du fret transporté. Ils sont contraints de signer des notes de frais, bien qu'ils perçoivent en fait des montants inférieurs à ceux indiqués dans les documents signés. Des déductions sont effectuées pour véhicule endommagé ou consommation accrue de carburant. Des chauffeurs de camion sur longue distance en provenance de Russie, d'Ukraine et de Biélorussie viennent travailler en Lituanie à des conditions encore moins favorables.

En Norvège, le salaire minimum payé à un chauffeur de camion sur longue distance transportant des produits pour des consommateurs norvégiens est de 17 euros l'heure. Cependant, les entreprises lituaniennes ne paient pas ce salaire horaire minimum. Le plus souvent, les chauffeurs sont payés entre 50 et 70 euros par jour. Ce secteur est par conséquent très important pour la coopération syndicale internationale, car les relations du travail ont lieu à travers plusieurs pays.

Le conseil de coordination de LPS « Solidarumas » a adopté une résolution sur la perte de revenus des travailleurs, et des propositions d'établissement de budget national et municipal ont été envisagées. Selon les membres du conseil de coordination, les salaires des travailleurs sont faibles et augmentent à peine. Un tiers des travailleurs perçoivent un salaire mensuel minimum qui, en raison de l'inflation et des hausses de prix suite à l'introduction de l'euro, s'est déprécié de 25 %. Les employeurs refusent de conclure des conventions collectives, qui permettraient d'augmenter les salaires. Il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme d'augmentation des salaires des travailleurs hautement qualifiés. Selon le représentant du syndicat des infirmiers, leur salaire est minime, et l'émigration des infirmiers de Lituanie augmentera sans aucun doute.

Le ministre des finances a proposé d'introduire des modifications de l'imposition en 2016. Malgré l'objectif affiché d'augmentation des revenus les plus faibles et des familles avec enfants, les allocations familiales resteraient inchangées. Le ministre des finances a proposé d'augmenter le montant du revenu non imposable de 166 à 200 euros à partir de 2016. Il a également été proposé d'augmenter le montant du revenu non imposable des familles avec enfant en bas âge (de 60 à 120 euros par mois pour chaque enfant) et des personnes handicapées (de 175 à 210 euros, ou de 235 à 270 euros par mois selon le degré de handicap).

Lorsque le revenu maximal non imposable s'applique, le revenu net d'une personne n'augmenterait que de 90 euros par an, de 216 euros par an pour une famille avec deux enfants, de 63 euros par an pour les personnes handicapées. Le revenu maximal non imposable ne s'appliquerait que si les revenus d'une personne ne sont pas supérieurs au salaire mensuel minimum. Ces mesures pourraient difficilement contribuer à améliorer la situation des pauvres. La pauvreté en Lituanie touche essentiellement les parents célibataires avec des enfants. Aujourd'hui, plus d'un million d'habitants en Lituanie vivent sous le seuil de pauvreté. Les travaux de recherche révèlent que le soutien direct réduit le risque de pauvreté.

### **Contribution SAK-STTK-AKAVA(Finlande): Informations sur la situation actuelle du marché du travail en Finlande**

Le cycle de négociations des organisations du marché du travail en Finlande, destiné à contourner les propositions ambiguës du gouvernement finlandais de modification

contraignante de la législation du travail, s'est achevé, pour l'instant, le mercredi 2 décembre. Une reprise des négociations est encore possible au début 2016.

Curieusement, la plupart des conventions collectives en Finlande seront en vigueur jusqu'à la fin 2016. Il existe une paix sociale en Finlande. Sans pressions de la part du gouvernement finlandais, ce type de négociations n'aurait pas eu lieu cette année.

Le cycle de négociations a débuté en septembre en réaction à une demande du gouvernement finlandais adressée aux partenaires sociaux en vue de la conclusion d'un accord visant à améliorer la compétitivité nationale de 10%. Les représentants des travailleurs reconnaissent la gravité de la situation économique et du chômage en Finlande. Le taux de chômage actuel est de 10 %. Les représentants des travailleurs étaient disposés à négocier afin de définir des mesures qui pouvaient être acceptables pour les salariés et de permettre au gouvernement de retirer ses propositions unilatérales et contraignantes.

Si aucun accord n'est conclu, le gouvernement a menacé d'appliquer une réduction de 5 % des coûts salariaux unitaires par voie législative. Les propositions législatives font actuellement l'objet d'un débat. Le gouvernement a déclaré qu'il prévoyait de déposer le projet de loi au parlement en février. La législation entrerait en vigueur à l'été 2016, et l'abaissement des conditions de travail devrait être mis en œuvre dans chaque secteur lors de l'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives.

Le gouvernement a proposé les dispositions juridiques contraignantes suivantes :

Le premier jour de maladie ne serait pas rémunéré, et les huit jours suivants ne seraient rémunérés qu'à hauteur de 80 % du salaire normal ;

Les pécules de vacances seraient réduits de 30 % ;

L'Épiphanie et l'Ascension deviendraient des jours fériés non rémunérés ;

Les vacances annuelles seraient plafonnées à six semaines.

La mise en œuvre des propositions législatives contraignantes du gouvernement réduirait considérablement les revenus de l'ensemble des salariés. L'ensemble de mesures législatives constitue par ailleurs une atteinte à la liberté de négociation collective des organisations du marché du travail, garantie notamment par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Convention européenne des droits de l'homme.